

Déclaration du Vice-Président du COS-LEPI à l'occasion du lancement officiel des opérations d'enrôlement des citoyens concernés.

Agblangandan, le 24 décembre 2020

Bénoises et Bénois ;

Chers compatriotes,

Une fois encore le devoir nous appelle. Le devoir de la consolidation de la paix et de l'enracinement de la démocratie à travers l'actualisation de la liste électorale permanente informatisée qui nous impose à tous des sacrifices. C'est donc à cet effet que je m'adresse à vous en ce jour du démarrage officiel de la deuxième étape du processus d'actualisation du fichier électoral national.

Je voudrais rappeler que le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Lépi a pour mission de procéder à l'actualisation du Fichier électoral national en vue d'en extraire une liste électorale permanente informatisée fiable et consensuelle, gage d'une élection présidentielle apaisée. A cet effet, et en synergie avec l'Agence nationale de traitement, il s'est résolument mis au travail. Ainsi, après l'atelier d'imprégnation qui s'est déroulé à Bohicon les 17 et 18 septembre 2020, le Cos-Lépi a procédé à l'affichage des listes pour permettre aux populations de vérifier l'exactitude de leurs données personnelles. Cette phase a également permis de recenser les requêtes des citoyens désireux de changer de lieu de vote.

Nous sommes à présent à l'étape de l'enrôlement. Conformément aux dispositions du Code électoral, la phase d'enrôlement concerne :

- Tous ceux qui auraient été précédemment omis ;
- Les nouveaux majeurs ;
- Les Citoyens rétablis par une décision de la Cour constitutionnelle pour figurer dans le fichier électoral national.

C'est donc conformément aux exigences du code électoral notamment en son article 206, que le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée COS-LEPI, lance officiellement le démarrage des opérations d'enrôlement.

Chers Compatriotes,

Au regard de l'importance que revêt cette opération, pour la fiabilité de notre système électoral, je voudrais au nom du COS-LEPI, exhorter toutes les personnes concernées à se rendre dans les centres de vote et les lieux publics proches de leurs localités respectives afin de se faire enrôler par les Op-Kits. Ces derniers sont munis d'un outil moderne. Il s'agit de tablettes de dernière génération qui facilitent l'enregistrement des données biométriques.

C'est aussi le lieu de rappeler aux citoyens béninois détenteurs de la carte d'électeur biométrique et dont les données personnelles sont exactes, qu'ils ne sont pas concernés par ladite opération.

Le COS-LEPI tout en saluant le rôle important des élus communaux et locaux lors de la phase de l'affichage des listes, voudrait une fois encore les inviter à appuyer tous les agents déployés sur le terrain pour cette mission républicaine.

Mes Chers compatriotes, je voudrais en appeler au sens patriotique et de responsabilité de chacun et de tous afin qu'au terme du processus, nous disposions d'un fichier électoral national fiable et consensuel. Pour cela, il me plait de vous exhorter à éviter d'attendre le dernier moment pour vous faire enrôler.

Je voudrais par ailleurs remercier le gouvernement de notre pays, en particulier son Chef et le ministre en charge de l'économie et des finances pour leur disponibilité et leur accompagnement.

Je voudrais également remercier les membres du Cadre de concertation du Conseil d'Orientation et de supervision de la Lépi pour leur rôle de facilitation du processus d'actualisation.

C'est donc assuré de votre adhésion massive que je lance officiellement les opérations d'enrôlement du fichier électoral national.

Je vous remercie.